

Emplacement :

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente et/ou la caravane et un véhicule ; ou le camping-car ; une ou deux personnes et l'accès aux sanitaires et infrastructures d'accueil. Le nombre de locataires ne peut être supérieur à 6 personnes par emplacement (voir tarifs). Le nombre de véhicule motorisé sur l'emplacement ne peut être supérieur à 1 (sauf moto/scooter et voiture sur remorque).

Location :

Nos hébergements sont entièrement équipés. Le forfait de base incluant le nombre de personnes est variable selon le type d'hébergement. Le nombre de locataires ne peut être supérieur au nombre de personnes prévues dans la description de l'hébergement.

Tarifs :

Les tarifs sont dynamiques et peuvent évoluer au fur et à mesure de la saison. Le camping Au Bois du Cé ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'une différence de coût entre deux séjours réservés pour la même période.

Option proximité 20€/séjour :

Cette option vous permet d'être placé à proximité d'un autre séjour, dans la limite de l'aménagement existant du camping et d'un maximum de 50 mètres ; et sous réserve de possibilité/disponibilité (si cette option ne peut être appliquée à votre séjour, le montant réglé pour cette option vous serait restitué). Il vous reviendra d'indiquer le nom et prénom de la/des réservation(s) concernée(s) (sous réserve d'une réservation au nom indiqué qui aura également souscrit à l'option proximité).

Comment réserver :

Le formulaire de réservation devra OBLIGATOIREMENT préciser tous les noms, prénoms et dates de naissance des participants. Il devra être renvoyé signé et accompagné d'un acompte de 30 % du montant total du séjour + frais de dossier (15 € pour les séjours du 04/07/25 au 29/08/25 en location et en camping) ; ou pour les séjours en location de moins de 3 nuits du 04/04/25 au 04/07/25 et du 30/08/25 au 01/11/25) + assurance facultative. Les dates énoncées correspondent au jour d'arrivée.

A réception de votre bulletin de réservation complété, signé et accompagné de votre acompte, nous vous enverrons une confirmation détaillée de votre séjour. Au cas où nous ne pourrions satisfaire à votre demande, nous vous retournerions votre acompte.

Toute demande particulière doit être faite par écrit. Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée, et tout emplacement demandé précisément ne sera assuré que dans la mesure du possible et facturé avec l'option proximité par emplacement.

Règlement du séjour :

Cartes bancaires, chèques vacances, chèques de banque française, virement bancaire et espèces.

Emplacement : le solde doit être réglé le jour même de l'arrivée en carte bancaire, chèque vacances ou espèces (les chèques bancaires ne seront pas acceptés à votre arrivée).

Location : le solde doit être réglé, au plus tard 30 jours avant le premier jour de location. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date d'arrivée, le règlement intégral doit être versé au moment de la réservation.

En cas de retard de paiement ou défaut de règlement, la réservation sera considérée comme annulée et les versements déjà effectués ne seront pas remboursés.

Arrivée :

Une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée, seule une copie sera conservée.

Arrivée à partir de 14 h pour les emplacements de camping. Arrivée à partir de 16 h pour les locatifs. Toute arrivée après la fermeture du bureau de réception (horaires consultables sur le site internet du camping) devra être signalée au préalable par téléphone pour pouvoir être assurée.

Conditions et cautions pour les locations :

Le nombre de locataires ne peut être supérieur au nombre indiqué pour chaque hébergement. Les tentes ou igloos installés sur les emplacements locatifs seront soumis à autorisation et feront l'objet d'une facturation.

Un seul véhicule est inclus, un deuxième pourra être stationné sur l'emplacement (voir tarifs), ou stationneront sur le parking à l'entrée du camping.

Vous trouverez dans la location, à votre arrivée une feuille détaillée d'inventaire. Il vous appartiendra de contrôler vous-même et signaler toute anomalie à la réception avant le lendemain soir. En cas de casse, durant votre séjour, veuillez le signaler et le régler à la réception pour remplacement – ne pas assurer par vous-même le rachat dépareillé, celle-ci vous serait refacturée.

Deux cautions vous seront demandées à l'arrivée (soit en empreinte CB, soit par chèque à l'ordre du camping Au Bois Du Cé) :

- l'une de 300€ garantissant mobilier, vaisselle et locatif.

- la seconde de 90€ ou 120€ selon le type d'hébergement*, garantissant votre nettoyage de départ.

Ces cautions vous seront rendues à la fin du séjour ou renvoyées après votre départ, après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et/ou de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Un forfait ménage de 90€ ou 120€ selon le type d'hébergement sera retenu si la location n'a pas été nettoyée avant votre départ (Forfait ménage : dans la limite d'1h30 de temps de nettoyage par notre équipe, au-delà, facturation 25€/30 minutes).

*90€ : Cyprès, Epicéa, Sapin, Saule, Erable, Acacia, Platane

*120€ : Hêtre, Orme, Charme, Chêne, Mélèze

Le départ doit s'effectuer avant 10h. Le ménage devra être réalisé par vos soins ou réservé à l'avance (un aspirateur est à votre disposition sur simple demande auprès de l'accueil). Lors de votre départ, une vérification sera effectuée.

Animaux :

Les animaux sont admis (voir tarifs) à condition d'avoir été déclarés, d'être identifiés, tenus en laisse, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. Le carnet de vaccination de votre animal domestique avec vaccin antirabique et tatouage ou puce est obligatoire.

Vos animaux ne doivent pas être laissés seuls dans la location. Prévoyez leur couchage (coussin, couverture, ...) pour protéger les couettes, couvertures, canapés et lits qui leur sont interdits.

Annulation de séjour :

Selon l'article L. 121-20-4 - 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

L'annulation de réservation devra toujours être confirmée par écrit (lettre ou e-mail) et doublée d'un message téléphonique. Seule la date de réception du courrier sera retenue pour le calcul de x à 30 jours avant la date d'arrivée prévue ou de moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue (en aucun cas le cachet de la poste ne sera retenu pour date d'annulation).

Quel que soit le motif du dédit, des frais d'annulation de 20€ et le montant de l'assurance annulation facultative resteront acquis et ne seront pas remboursés par le camping.

Conformément aux modalités d'annulation citées ci-dessus :

- X à 30 jours : remboursement de l'acompte moins 20€ de frais d'annulation et du montant d'assurance facultative.

- moins de 30 jours : l'intégralité du ou des versements est conservé par le camping.

Retard ou non occupation :

Après un délai de 24 heures sans nouvelles de votre part (confirmé par écrit), nous reprenons la disposition de votre emplacement ou location sans remboursement des sommes versées. En cas d'arrivée retardée, la période réservée sera facturée sans déduction ni remboursement.

Départ anticipé :

En cas de départ anticipé du fait du locataire sur réservation emplacement ou locatif, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif.

Assurance annulation :

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance (disponibles sur le site www.campez-couvert.com ou sur demande au camping)

L'assurance annulation est facultative et s'ajoute au prix du séjour. Elle s'élève à 4% du montant total de votre séjour. Elle doit être souscrite au moment de la réservation et payée avec le premier acompte.

Assurance et responsabilité :

Il appartient au client de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus aux chutes de branches, intempéries, catastrophes naturelles, ou en cas de vol par effraction, bris de glace...

Les enfants sont sous la surveillance des parents et ne doivent en aucun cas rester sans surveillance.

Médiation de la consommation :

Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : Medicycs, 73 Boulevard de Clichy, 75 009 PARIS, 01 49 70 15 93, contact@medicycs.fr

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous envoyant un mail à contact@camping-auboisduce.com

Conformément à l'article L.223-2 du code de la consommation, vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr

Taxes et services sont applicables. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis dans les limites légales et réglementaires lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations de taxes (communales, départementales ou nationales) ou des taux de T.V.A.

Brochure : la brochure papier et le site internet du camping constituent l'offre préalable au sens des articles 96 et 97 du décret du 15 juin 1994. Il est valable pour un séjour effectué entre mars et novembre 2024.

Cependant le camping se réserve la possibilité de modifier les prestations proposées dans les conditions prévues à l'article 97 du décret du 15 juin 1994. D'autre part nous rappelons que les photos et plans ne sont pas contractuels, mais donnés à titre d'exemple.